

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

OBJET :

ECOLE PUBLIQUE

**Plan de financement de
l'étude énergétique**

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 05/09/2023.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 05/09/2023.



Le Maire, Pierre METZGER.

La secrétaire de séance,
Christine CHAUVANET.

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2023/046 du 30 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois le trente août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24 août 2023.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Mesdames Ludivine FERNANDEZ, Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Messieurs David ESPECHE ;

Absents : Madame Isabelle DE ARAUJO ;

Excusés : Monsieur Stéphane KIHÉLI ; Madame Christelle REUGE, Messieurs Julien LACOUR, André FEUNTEUN ;

Procurations : de Monsieur Stéphane KIHÉLI à Monsieur Yves CHAMBON, de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ, de Monsieur André FEUNTEUN à Monsieur Pierre METZGER ;

Secrétaire de séance : Madame Christine CHAUVANET

Monsieur le maire propose d'établir le plan de financement de l'étude énergétique pour l'école publique. Il rappelle la séance du 16 mai 2022 à laquelle, une convention de partenariat et son financement, dans le cadre de l'appel à projet SEQUOIA 3 porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui avait pour objectif de financer sur la période 2022-2023 des actions destinées à concourir significativement à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics locaux tertiaires, dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), et concernait le volet énergétique de rénovation de la salle des Fêtes avait été approuvée.

Cet appel à projet ciblait des candidatures groupées à l'échelle de territoires intercommunal, porteuses d'un projet construit dans un cadre collectif et mutualisé. Il s'agissait de faciliter et d'accélérer le passage à l'acte des collectivités lauréates dans le cadre d'un calendrier d'exécution des dépenses retenues sur 2 ans : 1/01/2022 au 31/12/2023.

La prestation pour l'audit énergétique de l'école, compte-tenu des crédits disponibles au titre de cet appel à projet SEQUOIA 3 2022-2023, peut s'inscrire financièrement dans le programme ACTEE.

Ainsi le projet d'avenant n°1 (à la convention de partenariat «Programme ACTEE» adoptée le 16 mai 2022) intègre l'audit énergétique pour l'école d'Authezat d'un montant de 3 190 euros hors taxes. Cet avenant s'inscrit dans l'action faisant l'objet du lot 3 «Etudes Techniques et stratégiques». Cette typologie d'action bénéficierait d'un taux de financement ACTEE de 50 %, sur le montant hors taxe de l'opération (plafonné à 5 000 euros), ce qui permet d'envisager un reste à charge de pour la commune de 1 595 euros hors taxes.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le projet d'avenant à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme ACTEE, ainsi que son financement avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant à la convention et les documents afférents et à leur mise en œuvre de cette aide financière.